



Groupe Hospitalier de Territoire

GH Fondation Vallée - Paul Guiraud

EPS Erasme

## IFAS : S'inscrire à la formation d'aides-soignants

L'Institut de Formation d'Aides-Soignants du groupe hospitalier Fondation Vallée - Paul Guiraud forme chaque année 39 personnes à ce métier, réparties de la façon suivante :

- 34 places subventionnées par le Conseil Régional d'Île-de-France (CRIF) sur critères d'éligibilités
- 3 places non subventionnées par le CRIF
- 2 places pour les Agents de services hospitaliers qualifiés (ASHQ)

La sélection des candidats est effectuée par un jury sur la base d'un dossier et d'un entretien de quinze à vingt minutes destinés à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre la formation.

## **Pièces constitutives du dossier d'inscription**

Le dossier comprend **les pièces suivantes classées** dans l'ordre ci-dessous : la présentation du dossier fait partie de la sélection.

Tout dossier incomplet sera retourné et tout dossier non classé perdra des points.

1. La fiche d'inscription complétée et signée
2. Une photo d'identité
3. La fiche de financement de la formation dûment remplie et signée accompagnée d'un justificatif
4. Une enveloppe format ordinaire autocollante libellée à votre nom et adresse affranchie au tarif en vigueur
5. Une enveloppe 32x21 autocollante libellée à votre nom et adresse affranchie à 2€
6. Une pièce d'identité en cours de validité. Les titres de séjour pour les ressortissants hors Union Européenne doivent être valides pour toute la période de la formation.
7. Une lettre de motivation manuscrite
8. Un curriculum vitae
9. Un document manuscrit relatant, au choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue, soit un projet professionnel en lien avec les attendus de la formation. Ce document ne doit pas excéder 2 pages
10. Selon la situation du candidat, la copie des originaux de ses diplômes ou titres traduits en français
11. Le cas échéant, la copie de ses relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaires des classes de première et terminale. Selon la situation du candidat, les attestations de travail,

accompagnées éventuellement des appréciations et/ou recommandations de l'employeur (ou des employeurs)

12. Pour les ressortissants hors Union Européenne, une attestation du niveau de langue française requis B2 (lorsque le niveau de français requis ne peut être vérifié à travers les pièces produites ci-dessus)
13. Tout autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle (associative, sportive, etc.) en lien avec la profession d'aide-soignant.

## **Éléments attendus lors de l'entretien**

### **Intérêt pour le domaine de l'accompagnement et de l'aide à la personne notamment en situation de vulnérabilité**

Connaissances dans le domaine sanitaire, médico-social, social ou sociétal

### **Qualités humaines et capacités relationnelles**

- Aptitude à faire preuve d'attention à l'autre, d'écoute et d'ouverture d'esprit
- Aptitude à entrer en relation avec une personne et à communiquer
- Aptitude à collaborer et à travailler en équipe

### **Aptitudes en matière d'expression écrite et orale**

- Maîtrise du français et du langage écrit et oral
- Pratique des outils numériques

### **Capacités d'analyse et maîtrise des bases de l'arithmétique**

- Aptitude à élaborer un raisonnement logique à partir de connaissances et de recherches fiables
- Maîtrise des bases de calcul et des unités de mesure

### **Capacités organisationnelles**

Aptitudes d'observation, à s'organiser, à prioriser les activités, autonomie dans le travail

*Les connaissances et aptitudes peuvent être vérifiées dans un cadre scolaire, professionnel, associatif ou autre.*

## **Résultats de la sélection**

Les résultats comportant la liste des candidats admis en formation sont publiés sur Internet, dans le respect des conditions en vigueur de communication des données personnelles.

Chaque candidat est informé personnellement par écrit de ses résultats.

Il dispose d'un délai de sept jours ouvrés pour valider son inscription en institut de formation en cas d'admission en liste principale. Au-delà de ce délai, il est présumé avoir renoncé à son admission et sa place est proposée au candidat inscrit en rang utile sur la liste complémentaire.

## **Documents**

- [Fiche métier Aide-Soignant](#) (554.11 Ko)
- [Plaquette formation IFAS](#) (1.41 Mo)